

## Enquête sur l'apiculture au Québec - 2025

Québec, le 5 février 2025

«NOM1»  
«REP1»  
«ADR1»  
«ADR3» QC «CPPL»

Numéro de dossier : E23-«NOQ»

Adresse Web :  
**statistique.quebec.ca/apiculture**  
Identifiant : «PIN»

Bonjour,

Votre entreprise est sollicitée pour participer à l'*Enquête sur l'apiculture au Québec – 2025*, menée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). L'objectif de l'enquête consiste à tracer un portrait précis de l'apiculture au Québec afin que le gouvernement puisse adopter les mesures les plus appropriées pour ce secteur.

Compte tenu de l'importance des résultats de l'enquête, la participation de votre entreprise est **obligatoire**, et ce, conformément à la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (RLRQ, chapitre I-13.011)<sup>i</sup>.

Pour participer, vous devez vous rendre au cours des **deux prochaines semaines** à l'adresse Web indiquée dans l'encadré en haut de la lettre, entrer votre identifiant et remplir le questionnaire en ligne. Au besoin, vous pourrez quitter le questionnaire et y revenir à un autre moment. Si vous ne soumettez pas votre questionnaire Web, nous communiquerons avec vous afin d'obtenir vos réponses par téléphone.

Pour en savoir plus sur cette enquête ou obtenir de l'aide, vous pouvez communiquer avec nous. Vous trouverez également d'autres informations sur notre site Web (statistique.quebec.ca) sous l'onglet « Enquêtes ». Vous pouvez, en toute confiance, fournir vos réponses : la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* vous garantit qu'elles seront gardées **confidentielles** et ne serviront qu'à des fins statistiques.

Je vous remercie de votre collaboration. Vous contribuez ainsi à la production d'informations statistiques québécoises de qualité.

Le statisticien en chef,



Marc Sirois

<sup>i</sup> Cette loi prévoit que toute personne est tenue de répondre à une demande de renseignements à caractère obligatoire de l'Institut de la statistique du Québec et de lui transmettre ces renseignements dans le délai et selon la forme qu'il prescrit.